

FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA CONSOLIDATION DE LA  
PAIX



DOCUMENT DE PROJET

<b>Pays : NIGER</b>	
<b>TITRE DU PROJET : « Prévention et gestion pacifique de conflits liés à l'accès et à la gestion des ressources naturelles dans les communes nord de la région de Zinder » (PREGECON)</b>	
<b>NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :</b>	
<b>Modalité de financement du PBF :</b> <input type="checkbox"/> IRF <input checked="" type="checkbox"/> PRF	<b>Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) :</b> <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional <b>Nom du fonds d'affectation spéciale :</b>
<b>Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) :</b>  Le projet sera mis en œuvre par la FAO (agence lead) et UNFPA, disposant chacune d'un sous bureau à Zinder qui est la zone d'intervention.	
<b>Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux: spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) :</b>  La FAO et l'UNFPA travailleront en collaboration avec la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) et les Ministères techniques et en partenariat avec les ONG locales et internationales :  ✓ <b>Gouvernement</b> : Haute autorité à la consolidation de la paix ; Ministère en charge de l'agriculture, Ministère en charge de l'élevage, Ministère en charge de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant ;  ✓ <b>Organisations de la Société Civile</b> : APEBA, Association HIMMA, REFSPECO, CADEL, SFC, APBE qui ont une expérience dans le domaine de la prévention et gestion pacifique des conflits liés à l'accès et la gestion des ressources naturelles. Ce dispositif institutionnel proposé facilitera la coordination et la synergie des interventions. Au besoin, d'autres partenariats peuvent être envisagés en fonction de l'expertise recherchée.	
<b>Durée du projet en mois<sup>1</sup> : 24 mois</b>	
<b>Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet :</b> Le projet sera mis en œuvre dans six (6) communes du nord de la région de Zinder à savoir : <b>Gangara, Olléléwa, Tanout, Tenhiya</b> (Département de Tanout), <b>Tarka</b> (Département de Belbédji) et <b>Takoussa</b> (Département de Takiéta).	

<sup>1</sup> Le commencement officiel du projet est la date du premier transfert du budget du projet de la part de MPTFO aux ( ) entité(s) récipiendaire(s), comme indiqué sur la page du MPTFO Gateway.

**Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous :**

Initiative de promotion de l'égalité des sexes<sup>2</sup>

Initiative de promotion des jeunes<sup>3</sup>

Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)

Projet transfrontalier ou régional

---

**Budget total du projet PBF\* (par agence bénéficiaire) :**

**FAO :** \$ 1 400 000

**UNFPA:** \$ 900 000

**Total PBF: \$ 2 300 000**

*\*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

**Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :**

<b>PBF 1<sup>ère</sup> tranche (30%) :</b>	<b>PBF 2<sup>ème</sup> tranche* (35%) :</b>	<b>PBF 3<sup>ème</sup> tranche* (35%) :</b>
<b>FAO :</b> \$ 420 000	<b>FAO :</b> \$ 490 000	<b>FAO :</b> \$ 490 000
<b>UNFPA :</b> \$270 000	<b>UNFPA :</b> \$ 315 000	<b>UNFPA :</b> \$ 315 000
<b>Total :</b> \$ 690 000	<b>Total :</b> \$ 805 000	<b>Total :</b> \$ 805 000

**Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extraits) :**

La pression démographique et la rareté des ressources constituent les causes profondes de la compétition autour des ressources naturelles. L'accès et la gestion des ressources naturelles est de plus en plus problématique et donne lieu à une compétition grandissante qui dégénère souvent en conflits ouverts ou latents entre différents acteurs (agriculteurs-agriculteurs, agriculteurs-éleveurs, éleveurs-éleveurs...) résultant souvent en pertes de vies humaines et des déplacements de populations. Ce sont surtout les jeunes et les femmes qui en pâtissent le plus de cette situation du fait de leur non-implication et participation dans les mécanismes formels et informels de gestion des conflits et de leur vulnérabilité et marginalisation économique. Les femmes rurales, en particulier, ont généralement moins accès aux ressources, aux services et aux informations, ce qui les empêche de tirer pleinement parti du développement rural. Cette situation peut être exacerbée par l'existence de normes sociales discriminatoires en matière de gestion et de relations de pouvoir inégales qui empêchent les femmes et les jeunes ruraux d'exprimer leurs besoins et leurs préoccupations et de participer activement aux processus de prise de décision au niveau communautaire.

Le projet se propose de renforcer et rendre plus inclusifs les mécanismes locaux en matière de prévention et de gestion des conflits liés à l'accès et à la gestion des ressources naturelles et l'autonomisation économique et sociale des jeunes et des femmes dans le développement local. Ainsi donc le projet contribuera à atténuer la résurgence des conflits à travers une gestion rationnelle et équitable des ressources foncières tout en renforçant le leadership et la participation des femmes et des jeunes dans les processus de prise de décision et leur autonomisation socio-économique.

**Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de**

<sup>2</sup> Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

<sup>3</sup> Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

**femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :**

Les principales consultations relatives à la conception de cette proposition se sont déroulées de manière participative et inclusive. La première étape a consisté en une réunion de travail entre la FAO et l'UNFPA pour clarifier en fonction des mandats de chacune des agences sa valeur ajoutée dans le domaine de la prévention et la gestion des conflits liés à l'accès et à la gestion des ressources naturelles. La réunion a également permis d'identifier la zone d'intervention du projet sur la base des pistes programmatiques prioritaires 2021-2025 définies par la HACP et des résultats de l'analyse des facteurs de conflits sensibles au genre et à l'âge au Niger. Puis des contacts ont été établis avec les services techniques décentralisés du Code Rural, de l'Agriculture et de l'Élevage, de la Direction Régionale de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'enfant (MPF/PE), les organisations de la société civile et les autorités administratives et municipales de la zone identifiée, pour confirmer la pertinence du choix de la zone et obtenir certaines données de base en lien avec la problématique.

Sur la base des priorités thématiques et géographiques validées par le gouvernement, une note conceptuelle a été élaborée en collaboration avec les Ministères techniques et les organisations de la société civile intervenant sur la problématique de la prévention et de la gestion des conflits liés à l'accès et à la gestion des ressources naturelles. Cette note a été soumise à l'amendement des experts des autres agences Onusiennes et des responsables du Secrétariat Technique du PBF lors d'un atelier organisé par le PBF au Niger.

À la suite de l'approbation de la note conceptuelle, des consultations ont été organisées au niveau régional, départemental et communal avec les acteurs institutionnels et opérationnels notamment les autorités régionales, départementales, communales, les organisations communautaires des femmes et des jeunes. Ces consultations ont eu pour objectifs de : (i) confirmer aux parties prenantes l'approbation de la note conceptuelle; (ii) recueillir des données et analyses pertinentes des acteurs impliqués dans la gestion des conflits liés à l'accès et à la gestion des ressources naturelles dans la région ciblée ; (iii) définir les priorités sur lesquelles le projet devra mettre l'accent ; (iv) confirmer les besoins en renforcement des capacités des acteurs identifiés par le projet; et (v) recueillir les suggestions et recommandations pour améliorer le document de projet afin de maximiser les chances de réussite de sa mise en œuvre et de capitalisation des résultats.

**Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes<sup>4</sup> : Score 2**

Quarante et un pour cent (**41 %**) du budget total du projet sera alloué aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités et leadership des femmes, avec un montant de 943 150 USD.

**Expliquez brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes<sup>5</sup> :**

<sup>4</sup> **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

**Score 2** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

**Score 1** pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

<sup>5</sup> Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

L'une des actions prioritaires du projet est relative à la promotion et au renforcement des cadres et structures communautaires, inclusifs (hommes, femmes, jeunes), formels, informels et sensible au genre (Clubs Dimitra, Espaces Citoyens, comités consultatifs communaux, cadres de concertation...). La réalisation de ces actions sera basée sur une approche participative permettant aux communautés, en particulier les femmes et les jeunes, sans laisser personne de côté, de jouer un rôle fondamental dans la transformation de leur milieu à travers la réflexion, le dialogue, l'action collective et la coordination de toutes les activités. L'approche impliquera activement toutes les parties prenantes dans le processus, créant ainsi des conditions favorables aux changements, y compris en matière de relations et des rôles entre les hommes et les femmes. Aussi, pour l'installation et l'opérationnalisation des commissions foncières de base qui sont des structures formelles, la prise en compte de l'égalité de genre et l'inclusion sociale sera au cœur de l'approche méthodologique. Au-delà des cadres et structures communautaires inclusifs et sensibles au genre qui seront créés et/ou renforcés, l'essentiel des activités prévues dans le cadre de ce projet contribueront à l'égalité entre les sexes, à l'autonomisation des femmes et à l'intégration économique et sociale des jeunes. L'essentiel des structures communautaires qui seront créées et ou renforcées seront en grande partie dirigées par les femmes et les jeunes, qui pourront gérer les différents conflits au niveau communautaire.

**Degré de risque du projet<sup>6</sup> : 2**

**Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement<sup>7</sup>) : 2.3 : Prévention /gestion des conflits et gouvernance démocratique des cadres et structures communautaires. Le cas échéant, les résultats du SDCF / UNDAF auxquels le projet contribue :**

Le projet contribuera à l'effet 2 « D'ici à 2021, la gestion du développement et des données statistiques à tous les niveaux ; la sécurité transfrontalière et communautaire ainsi que le système judiciaire sont améliorés et garantissent les droits humains avec des institutions aptes à conduire des processus démocratiques et des collectivités territoriales capables de satisfaire les besoins spécifiques des couches les plus vulnérables » du résultat 2 « Gouvernance, Paix et Sécurité » de l'UNDAF .

**Objectifs et cibles de développement durable** auxquels le projet contribue : Le projet contribuera également aux ODD 5 et 16 ci-dessous :

**ODD 5** « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » ; **Cible** : 5.a. Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne.

**ODD 16** « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement

<sup>6</sup> 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

<sup>7</sup> (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

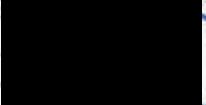
(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ». **Cible** : 16.1. Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés ; 16.b. Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable.

Le projet cadre avec les priorités retenues et validées par le Gouvernement à la suite de l'analyse des conflits, à savoir (**domaine prioritaire 1** = Prévention et gestion des conflits locaux pour l'accès aux ressources naturelles). Il est en lien avec le plan stratégique de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix, la déclaration du Conseil de Sécurité des Nations Unies et la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

<p><b>Type de demande :</b></p> <p><b>Nouveau projet :</b> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p><b>Révision de projet :</b> <input type="checkbox"/></p>	<p><b>Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :</b></p> <p><b>Extension de la durée :</b> <input type="checkbox"/> Durée additionnelle du projet en mois :</p> <p><b>Changement de résultat / sujet :</b> <input type="checkbox"/></p> <p><b>Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :</b> <input type="checkbox"/></p> <p><b>Budget PBF supplémentaire :</b> <input type="checkbox"/> Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :</p> <p><b>USD XXXXX</b></p> <p><b>Brève justification de la révision:</b></p> <p><i>NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.</i></p>
--	--

## SIGNATURES DU PROJET :

<p><b>AGENCE RECIPIENDAIRE<sup>8</sup></b></p> <p>Nom du Représentant: Attaher Maïga</p> <p>Signature: </p> <p>Nom de l'agence : FAO</p> <p>Date et visa : 30 JUL. 2021</p> <p>Nom du Représentant: Ismaïla Mbengue</p> <p>Signature: </p> <p>Nom de l'agence : UNFPA</p> <p>Date et visa :</p>	<p><b>Représentant du gouvernement national</b></p> <p>Nom : Général de Brigade Mahamadou Abou Tarka</p> <p>Signature: </p> <p>Titre : Président HACP</p> <p>Date et visa :</p>
<p><b>Coordonnatrice Résidente</b></p> <p>Nom : Louise Aubin</p> <p>Signature: </p> <p>Titre : Coordonnatrice Résidente</p> <p>Date et visa : 05/08/2021</p>	<p><b>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</b></p> <p>Oscar Fernandez-Taranco</p> <p>Signature: </p> <p>Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix</p> <p>Date et visa : 11 Aug 2021</p>

<sup>8</sup> Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

## **I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)**

- a) *Décrire brièvement les conclusions principales de l'analyse de conflit en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.*

Situé au cœur du Sahel, le Niger est un vaste pays de 1 267 000 Km<sup>2</sup> et compte une population estimée à 24 millions d'habitants en 2020<sup>9</sup>, dont 50,06% de femmes et un taux de croissance annuelle de 3,84%. La population est majoritairement rurale (plus de 80%) avec un âge moyen de 15,2 ans et les jeunes âgés de 15 à 35 ans constituent environ 35% de cette population.

Le Pays se classait en 2019 au 189ème rang pour l'Indice de Développement Humain et occupait le 154ème rang sur 162 de l'Indice d'inégalité de genre, avec un indice de 0,642 (RDH, PNUD 2020<sup>10</sup>).

Le PIB du Niger, croissant de 5,9% en 2019, reste dominé par l'agriculture (43%) et le secteur informel (65%). L'agriculture et l'élevage sont les piliers de l'économie car les activités agricoles occupent 12,74% du territoire, alors que le potentiel agricole du territoire serait de 12%, et l'activité agropastorale 20% et constitue la source principale d'emplois et de revenus pour 80% de la population rurale.

L'économie nigérienne reste encore fortement dépendante d'une agriculture vulnérable aux aléas climatiques et basée sur des techniques de production traditionnelles et peu efficaces. Du fait de la surexploitation de plus en plus forte des ressources naturelles (terres, eaux, biodiversité), les populations engagées dans ces activités sont particulièrement vulnérables, entraînant l'accentuation de la pauvreté et l'insécurité alimentaire, d'autant plus que l'agriculture et l'élevage se base sur le pluvial.

En dépit de l'aridité de son climat, le Niger est confronté à plusieurs problèmes dont entre autres, les effets des changements climatiques, les crises alimentaires chroniques, la forte croissance démographique etc. L'analyse des facteurs et dynamiques des conflits réalisés en 2021, a révélé cinq principaux facteurs de fragilité, à savoir : les changements et variabilités climatiques, la forte croissance démographique, l'instabilité politique et institutionnelle, la porosité des frontières ainsi que le déséquilibre entre le centre et les zones frontalières. A ces facteurs structurels de fragilité, s'ajoutent les migrations forcées et irrégulières, l'exploitation des ressources extractives (uranium, or et pétrole), la corruption et la mauvaise gouvernance des ressources publiques ainsi que le trafic et la circulation des armes illicites.

---

<sup>9</sup> Projection de la population à partir du Recensement Général de la Population et de l'Habitat RGPH 2012)

<sup>10</sup> Rapport sur le Développement Humain 2020. La prochaine frontière. Le développement humain et l'Anthropocène, PNUD.

Cette conjugaison de facteurs très complexes et interactifs limite considérablement les stratégies de survie des populations particulièrement les agriculteurs et les éleveurs qui doivent coexister sur le territoire. Ces dernières années, on observe une dégradation accélérée des ressources naturelles du fait des conséquences des changements climatiques et d'une explosion démographique entraînant ainsi une recrudescence des conflits fonciers. L'accès aux ressources naturelles et leur contrôle sont devenus la principale source de conflits entre les producteurs ruraux, notamment les agriculteurs, les agropasteurs, les pasteurs, les pêcheurs et les exploitants des produits forestiers.

En plus, le nouveau gouvernement issu des élections de 2021 se trouve confronté à un risque d'escalade de conflit dans le Sahel et à de formidables défis de développement. Le risque le plus immédiat d'escalade du conflit réside dans l'insécurité régionale croissante et la présence de groupes extrémistes violents dans les zones frontalières, en particulier avec le Nigéria, le Burkina Faso et le Mali.

Aussi, le manque d'opportunités et d'égalité d'accès aux emplois favorise la radicalisation des jeunes qui se sentent des délaissés pour compte. L'insuffisante implication des jeunes et des femmes dans les prises de décision relative à l'accès et à la gestion des ressources naturelles vient renforcer leur vision de marginalisation dans le processus de prise en charge du développement local.

Ces facteurs s'entremêlent de plus en plus avec les tensions inter et intra-communautaires préexistantes, notamment les frictions entre les éleveurs et les agriculteurs, et la mobilité de populations (réfugiés et déplacés internes). La marginalisation des jeunes et des femmes, le manque de sécurité, les conflits autour des ressources naturelles et les questions de gouvernance des ressources partagées, ont été identifiés comme des défis majeurs pour désamorcer les risques de conflit.

Le Gouvernement du Niger a élaboré avec l'appui du Système des Nations Unies et à la faveur de la première éligibilité au Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix (PBF) en décembre 2015, un plan prioritaire pour la consolidation de la paix sur la base de l'analyse des facteurs de conflits conduite dans le pays.

Au regard de la persistance des dynamiques et des facteurs de risque de conflits, constatée dans le rapport de l'analyse des conflits (janvier 2021), et en appui aux efforts de précédentes interventions du PBF qui ont atteint de bons résultats sur la consolidation de la paix, le Niger a obtenu la rééligibilité au PBF sur la base d'une nouvelle planification quinquennale allant de 2021 à 2025.

Les priorités retenues dans le cadre de la nouvelle phase sont : (i) prévention et gestion des conflits locaux pour l'accès aux ressources naturelles , (ii) renforcement de la résilience des groupes à risques de radicalisation et/ou affectés par l'extrémisme violent (iii) consolidation de la paix et de la sécurité communautaire dans les zones frontalières (iv) renforcement de

partenariats stratégiques pour l'analyse, la programmation et la coordination des acteurs de consolidation de la paix.

La région de Zinder se trouve parmi les plus peuplées du pays avec environ 4,6 millions d'habitants, dont 49,8% de femmes (DSEDS/INS, 2019) et une densité de 28,8 habt/Km<sup>2</sup> (19 habt/Km<sup>2</sup> étant la moyenne nationale). Cette démographie galopante combinée aux effets néfastes du changement climatique et à la raréfaction des ressources foncières agricoles provoquent l'occupation des enclaves pastorales. En dépit des dispositions de la loi 61-05 du 26 mai 1961 fixant une limite nord des cultures, confirmées par l'ordonnance 2010-29 du 20 mai 2010 relative au pastoralisme au Niger qui interdit la pratique de l'agriculture au nord de cette limite, on constate une avancée vertigineuse de 11,18% du front agricole.

Plus de 80% de la population de la région de Zinder s'adonne aux activités agricoles. L'accès à l'emploi pour les jeunes dans les communes d'intervention du projet à Zinder, est caractérisé par un certain nombre de contraintes, telles que la saisonnalité de certaines activités notamment agricoles, une formation professionnelle souvent inadaptée aux activités propices à la zone, la faible organisation au niveau des jeunes et des femmes, la faible rentabilité des activités économiques. En dépit des actions entreprises, plusieurs milliers de jeunes et de femmes continuent de rencontrer des difficultés pour s'insérer sur le marché du travail et/ou trouver les moyens de leur subsistance. Dans la région de Zinder, l'activité agricole est prépondérante dans la zone Sud et Sud-Ouest, contre la zone Nord et Nord-Est, zone pastorale par excellence. Les superficies cultivables et emblavées sont respectivement estimées à 5 538 800 ha et 2 937 616 ha, soit 40 % des superficies cultivables du pays (DRA/2019).

La zone pastorale couvre une superficie de 9 062 828 hectares soit environ 62% de la superficie totale de la région. Elle concerne essentiellement les départements de Tesker avec 5 783 099 ha soit 63,81%, Tanout avec 1 366 685 ha soit 15,08%, Gouré avec 1 246 636 ha soit 13,75%, Belbedji avec 666 408 ha soit 7,35% (rapport annuel DREL<sup>11</sup> 2019). Selon les calculs des taux de croit à partir du Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel (rapport DREL 2020), le capital bétail de la région de Zinder est estimé à 12 808 257 têtes toutes espèces confondues en 2020, soit l'équivalent de 4 573 047 UBT. Il représente le quart (25%) du cheptel national. La région totalise 398 aires de pâturage correspondant à 275 282,78 ha. Seules 40 168,01 ha sont balisés soit 14,59% de la superficie totale.

**L'élevage est fortement influencé par les aléas climatiques** (sécheresse et vents violents) et des facteurs écologiques et humains dont l'extension des champs de culture au nord, la saturation extrême des terres agricoles au sud avec pour conséquence l'occupation des couloirs de passage, les feux de brousse et la destruction abusive du couvert ligneux.

**Les pratiques traditionnelles d'échanges de services** entre communautés agricoles et pastorales connaissent une baisse considérable. Les contrats de fumure permettant aux pasteurs de faire paître leurs troupeaux dans les champs des agriculteurs sédentaires avec la possibilité

---

<sup>11</sup> DREL = Direction Régionale de l'Elevage

d'exploiter les résidus après les récoltes sont remis en cause par le ramassage et la vente de ces produits ou par l'utilisation de ceux-ci par les agriculteurs pour affourager leurs animaux.

La problématique d'accès aux ressources naturelles par les jeunes et les femmes devient de plus en plus critique : 1) malgré la reconnaissance du droit d'accès à la terre des femmes, la pression sur les ressources foncières tend à les priver de ce droit, pendant qu'elles n'ont pas de pouvoir économique pour s'en acquérir par achat ou gage. 2) ce même scénario se retrouve avec les jeunes qui, même émancipés sont obligés de travailler sur le foncier très morcelé de leurs parents. Ces femmes et ces jeunes vivent exclusivement de la production agricole et pastorale sur laquelle, ils n'ont aucune possibilité de prélèvement puisque la gestion est sous le contrôle des parents.

Toutes ces conditions aggravent la situation de vulnérabilité et de pauvreté des jeunes et des femmes et les exposent de plus en plus à la radicalisation ou la migration. Responsables de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, lorsqu'un conflit survient, les femmes n'hésitent pas à se déposséder de leurs biens personnels (bijoux, vêtements, ustensiles de cuisine, petits ruminants, volaille, etc.) pour assurer la survie de leurs familles.

Par ailleurs ces conflits exacerbent les risques préexistants de violence basée sur le genre (VBG) de plusieurs manières : (i) l'effondrement des filets sociaux et des relations protectrices, (ii) les difficultés croissantes liées à l'accès aux services vitaux, qui isolent et laissent les survivants dans l'incapacité de se faire soigner, (iii) l'affaiblissement de l'État de droit et l'incapacité de l'État à assurer la protection, (iv) l'aggravation des disparités et de la sévérité des inégalités entre les genres, et (v) différentes manifestations de VBG, de violence entre partenaires intimes (VPI) et d'exploitation sexuelle des femmes et des filles. Les situations de grande insécurité peuvent encore accroître le taux élevé de prévalence du mariage d'enfants, car les familles pourraient considérer l'option de marier leurs filles jeunes pour les protéger et ainsi améliorer leurs accès à des ressources naturelles et financières.

Selon les résultats de l'analyse des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles réalisée par la FAO en janvier 2020, on observe deux grands types de conflits dans la région de Zinder, à savoir : (i) les conflits agriculteurs-agriculteurs avec 1 658 cas liés aux transactions foncières sur les terres de cultures, représentant 63,4 % et (ii) les conflits liés à l'accès aux ressources pastorales avec 955 cas, représentant 36,6 %. D'après les données du Schéma d'Aménagement Foncier (SAF) de la région, le département de Tanout occupe la deuxième place en termes du nombre de conflits enregistrés de 2012 à 2019 avec 392 sur un total de 1489 conflits.

**Tableau 1** : Situation des conflits entre les producteurs ruraux par département au 31 juillet 2020 dans la région de Zinder

Départements Typologie	Magaria	Mirriah	Kantché	Gouré	Tesker	Tanout	Belbédji	Takiéta	Dungass	Total
Agriculteurs – Agriculteurs	416	197	5	27	0	172	5	1	21	844
Agriculteurs-Eleveurs	0	104	0	153	0	153	0	8	11	429
Eleveurs-Eleveurs	0	0	0	129	3	67	2	5	0	206
Eleveurs-Pêcheurs	0	10	0	0	0	0	0	0	0	10
<b>Total</b>	<b>416</b>	<b>311</b>	<b>5</b>	<b>309</b>	<b>3</b>	<b>392</b>	<b>7</b>	<b>14</b>	<b>32</b>	<b>1489</b>

**Source** : Rapport Schéma d'Aménagement Foncier Zinder 2020.

Le choix du département de Tanout s'explique par la diversité des conflits ruraux et son caractère agro pastorale. Le nombre important de conflits qu'enregistre ce département s'explique par son caractère agro pastorale mais surtout par l'un des faibles taux d'installation des commissions foncières, d'établissement des actes de transaction foncière et des descentes précoces des éleveurs au moment des récoltes.

Au Niger, l'Ordonnance n°93-025 du 2 mars 1993, fixant les Principes d'Orientation du Code Rural (POCR) et ses textes subséquents d'application constituent les textes de référence pour la gestion du foncier rural et la prévention des conflits ruraux. Depuis 2006, la région de Zinder dispose d'un (1) Secrétariat Permanent Régional (SPR), de dix (10) Commissions Foncières Départementales (COFODEP) sur 10 soit 100%, de 53 Commissions Foncières Communales (COFOCOM) sur 55 prévues soit 96,36% et de 723 Commissions Foncières de Base (COFOB) sur 2860 soit 25,27%. Ces chiffres cachent d'énormes disparités entre les départements surtout en ce qui concerne l'installation des COFOB. Les départements de Tanout, Belbédji et Takiéta figurent parmi les départements du nord de la région les moins couverts en ce qui concerne l'installation des COFOB avec respectivement 17,87%, 4,04% et 3,19% de taux de couverture.

**Tableau 2** : Niveau de couverture des structures du code rural dans la région de Zinder en 2020

Départements (COFODEP)	Communes (COFOCOM)	Nombre de Villages Administ et Tribus	Nombre COFOB	Taux couverture (COFOB)	Taux couverture (COFOCOM)
Mirriah	8	419	111	26,49%	100%
Magaria	7	606	136	22,44%	100%
D/Takaya	6	225	146	64,88%	100%
Tanout	3	330	59	17,87%	60%
Belbédji	1	173	7	4,04%	100%
Takiéta	3	188	6	3,19%	100%
Tesker	1	36	0	0%	100%
Dungass	4	234	54	23,07%	100%
Gouré	6	375	87	23,22%	100%
Kantché	9	241	117	48,54%	100%
Ville /Zinder	5	33	0	0%	100%
<b>Total</b>	<b>53</b>	<b>2860</b>	<b>723</b>	<b>25,36</b>	<b>96,36</b>

**Source**: SP/Cofodep

Aussi, bien que le rôle des femmes et des jeunes en matière de prévention des conflits, de promotion de la paix et de la cohésion sociale au sein des ménages et des communautés est reconnu par tous, l'analyse du niveau de participation des principaux acteurs montrent que ces derniers (femmes et jeunes) sont les moins présents dans les COFOB et surtout dans les instances de prise de décisions qui animent le processus de prévention et de gestion des conflits fonciers ruraux.

**Tableau 3** : Principaux acteurs intervenants dans la gestion des conflits :

<b>Acteurs</b>	<b>Rôles</b>
La chefferie traditionnelle et ses démembrements	Mise en place des fourrières, la conciliation, le dédommagement et, en cas de non conciliation, orientation des protagonistes vers la justice;
Les représentant-e-s des agriculteurs et éleveurs	Ils sont généralement les protagonistes dont le rôle est de confirmer ou infirmer les faits
Les organisations communautaires.	Elles jouent un rôle d'intermédiation; de défense des droits des parties, et de conseils.
Les commissions paritaires	Elles sont chargées de la conciliation dans le règlement des conflits.
L'administration publique	Elle s'interpose entre les protagonistes et évalue les dégâts à travers les services techniques (constats, enquête, élaboration de procès-verbaux (PV)).
La Délégation judiciaire	Elle intervient en cas de non conciliation et tranche sur la base des éléments de preuve apportés.
Les structures du Code Rural Commissions Foncières (COFO)	Elles jouent un rôle capital dans la prévention (inscription au dossier rural) et en cas de litige, appuient dans l'authentification du dossier rural, l'orientation et les conseils. Elles sont les principales institutions rurales de prévention des conflits fonciers ruraux au Niger. Elle se déclinent en COFODEP (niveau départemental), COFOCOM (communal) et COFOB (de base ou villageoises)

Les femmes pourraient jouer un rôle important dans la prévention et la gestion des conflits au niveau communautaire. Elles interviennent généralement dans la mobilisation, le conseil et la médiation. A cause de leur rôle central dans la famille et la communauté, elles peuvent non seulement influencer leurs époux, leurs pères, leurs frères ou leurs fils, mais aussi les autres femmes, les voisins et voisines. Ainsi, elles jouent un rôle essentiel dans la mobilisation au moment où la situation devient difficile. Elles sont des conseillères discrètes et rapprochées qui savent apaiser les cœurs et assument souvent un rôle de négociatrices et médiatrices grâce à leur position au sein de la famille (fille, épouse, mère, grand-mère). Elles interviennent auprès des parties en conflit, les écoutent et facilitent les échanges afin de trouver une solution à l'amiable. Pour faciliter le leadership et la participation des femmes dans les processus de paix

locaux, le projet fera appel à des approches transformatrices sensibles au genre par la formation et le coaching, telles que les Clubs Dimitra. Cette approche a souvent été utilisée comme point d'entrée pour la mise en œuvre d'initiatives sur le terrain afin de garantir que les besoins et les priorités des personnes les plus marginalisées, y compris les femmes rurales et jeunes de différents groupes ethniques, soient pleinement pris en compte. Grâce à ce type d'approches, des changements transformateurs peuvent être déclenchés à différents niveaux (communauté, organisations et individus) tout en améliorant les perspectives de cohésion sociale et de paix locale.

En plus du faible taux de couverture par les COFOB des sites d'intervention du projet, 4% de COFOB installées dans le département de Belbedji, 3,2% à Takiéta et 17,8% à Tanout en 2020, et de la faible représentativité des femmes et des jeunes au sein des COFOB, s'ajoute le phénomène d'accaparement des terres par les migrants en provenance des zones Sud du pays. Dans un premier temps, ce phénomène est un mouvement interne à la région de Zinder. Puis, un autre front, plus important, vient des autres départements du Sud du pays soumis à de fortes pressions foncières, et dont les populations sont attirées par les réserves foncières du Nord, principalement celles du département de Tanout. Pour ce faire, une sensibilisation à grande échelle qui implique tous les acteurs est envisagée sur la vulgarisation des textes réglementaires.

Dans la région de Zinder, les mouvements des pasteurs transhumants de la zone pastorale nord vers les zones Sud agropastorales et agricoles sont souvent sources de conflits entre les agriculteurs et les éleveurs transhumants ayant comme cause la plus fréquente, les dégâts champêtres. Les principaux axes de transhumance concernent Gouré- Guidimouni-Mirriah-Magaria pour aboutir au Nigéria. Certains éleveurs quittent le Nord et l'Est du département de Tanout en suivant les couloirs de passage pour descendre au Sud de la région de Zinder (Magaria, Matamayé et Mirriah) où les récoltes sont précoces et les champs très tôt abandonnés. C'est généralement au cours de leur remonté vers le Nord (département de Tanout) où les récoltes sont tardives (Janvier-Février), que les dégâts champêtres sont occasionnés. Très malheureusement, des conflits souvent mortels sont enregistrés surtout dans le département de Tanout et de Belbedji.

Dans un contexte d'antagonismes économique, social, culturel et politique, les femmes sont les principales victimes des conflits. Les jeunes sont fortement touchés par le chômage à cause de leur faible accès à une éducation de qualité, à l'incidence de la pauvreté et à l'absence d'alternatives économiques. Aussi, les jeunes éprouvent un sentiment d'injustice et de révolte parce qu'ils se sentent abandonnés par les pouvoirs publics. Face au manque de perspectives, la tentation est grande de rejoindre les groupes extrémistes violents, ou alors de s'adonner à des activités illicites.

La situation des emplois des jeunes dans les communes cibles se caractérise par une minorité de jeunes occupés en plein temps et une majorité en situation de demande constante d'emplois. Selon une étude réalisée par la Direction Générale de la Décentralisation et des Collectivités Territoriales sur l'employabilité des jeunes dans la région de Zinder, les jeunes enquêtés (en majorité candidats à la migration) souhaitent avoir juste un emploi leur permettant de gagner

des revenus suffisants pour se prendre en charge. La demande de l'emploi au niveau de la population dont l'âge est compris entre 15 et 40 ans est de l'ordre de 88% des 1982 jeunes enquêtés. Dans la zone d'intervention du projet, la problématique du sous-emploi des jeunes est une réalité, aussi bien en milieu rural que dans les centres urbains. De manière générale, l'absence de formations, d'encadrement et de débouchés professionnels pour les jeunes limitent la valorisation de leur potentiel et leur considération dans leurs communautés. Leurs capacités créatives et d'innovations économiques sont autant de potentiels gâchés lorsqu'ils se retrouvent exclus des instances de prise de décision et des activités socioéconomiques des zones dans lesquelles ils évoluent.

C'est pourquoi, l'intégration socioéconomique et l'implication des jeunes dans le processus de consolidation de la cohésion sociale est fondamentale pour assurer la durabilité des acquis qui seront obtenus. Les expériences menées dans plusieurs pays montrent que des investissements soutenus en faveur de l'autonomisation économique des femmes et des jeunes génèrent des dividendes sociaux à court et à long terme. Comparativement aux hommes, les femmes ont tendance à consacrer une plus large part de leurs revenus au bien-être de leurs familles et de leurs communautés. Pourtant, elles sont tenues à l'écart des opportunités de revenus et de promotion économique.

Au regard de cette situation peu reluisante, il est donc temps de prendre les mesures préventives et correctives nécessaires notamment la création des conditions de croissance économique, s'accompagnant de création d'emploi, pour faciliter l'accès de nombreux jeunes à une activité entrepreneuriale et ainsi à un revenu décent afin d'éviter les conflits et autres conséquences néfastes.

b) *Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient les cadres stratégiques gouvernementaux et des Nations Unies existants<sup>12</sup>, et comment il garantit l'appropriation nationale. Si ce projet est conçu dans un pays PRF, décrivez comment l'objectif principal fait progresser un objectif stratégique pertinent identifié par le processus d'éligibilité.*

Ces dernières années, la quiétude sociale et la paix sont au cœur des priorités du Gouvernement du Niger. Le projet s'inscrit dans cette dynamique en contribuant à la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI, 2035), au Programme de Développement Économique et Social (PDES) 2017-2021 et à la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel (UNISS). Des 11 programmes du PDES, le programme 9 intitulé « renforcement de la sécurité et de la consolidation de la paix » découle de la vision du Niger à établir une relation forte entre sécurité et développement. Cette logique est confortée plus précisément au sous-programme 9.3: « réduction des conflits communautaires » et au sous-programme 9.4 : « promotion des initiatives de développement pour la paix et la sécurité ». Il est en cohérence avec la politique nationale genre, la politique nationale de la jeunesse, la politique nationale de population du pays et la politique foncière rurale en cours d'adoption.

---

<sup>12</sup> Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

Le projet est étroitement lié à la priorité 1 « **prévention et gestion des conflits locaux pour l'accès aux ressources naturelles** » des 4 priorités validées dans le cadre de la nouvelle rééligibilité du Pays au PBF.

Aussi, le Gouvernement du Niger s'est doté d'institutions (HACP, Code Rural) dont le mandat est de prévenir et gérer les conflits liés à l'accès et à la gestion des ressources naturelles. Les agences récipiendaires du projet travailleront en étroite collaboration avec ces institutions pour leur permettre une parfaite maîtrise des bonnes pratiques en la matière et en assurer la mise à l'échelle. Ce projet contribuera également à une analyse sur les conflits communautaires liés aux ressources naturelles et minières et au développement d'un programme conjoint avec les autres agences des Nations Unies pour la mise en œuvre des bonnes pratiques qui en seront issues. Il pourra renseigner également l'indicateur *Taux de réduction des conflits liés aux systèmes d'élevage mobile dans trois axes de transhumance et de commerce au Sahel et en Afrique de l'Ouest* du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS II) financé par la Banque Mondiale; et au Schéma d'Aménagement Foncier de Zinder

- c) Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complète toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement. Fournissez également un bref **résumé des interventions existantes** dans le secteur de la proposition en remplissant le tableau ci-dessous.

<b>Nom du projet (durée)</b>	<b>Donateur et budget</b>	<b>Orientation du projet</b>	<b>Différence / complémentarité avec la proposition actuelle</b>
Contribuer à la création d'un environnement de paix propice à la conduite d'un processus électoral inclusif (Phase 1).  <b>Durée : 24 mois</b>	Peace Building Funds (PBF) = USD 2,500,000	- L'accroissement de la participation des femmes et des jeunes en âge de voter à des élections apaisées dans les zones reculées. - Le renforcement des capacités de la CENI, le CNDP et le CNDH pour qu'ils jouent leurs rôles dans la création de conditions favorables pour la préparation d'élections apaisées et inclusives en 2021.	Grace à l'appui du projet, le taux de remise des actes signés aux bénéficiaires des 16 communes des 4 régions (Agadez, Maradi, Zinder et Tillabéri) est passé de 45% au début du projet à 97,15% (source CENI). Les audiences foraines et l'obtention de pièces d'état civil ont permis de renforcer la consistance des inscriptions sur la liste électorale. En effet, avec une estimation de la population électorale de 9.751.462 (INS 2020), 7 446 556 citoyens sont inscrits au niveau national dont 54,97% de femmes et 45,03% d'hommes, soit 76,36% des projections 2020.
Les jeunes filles nigériennes s'engagent avec les leaders pour une participation pacifique et inclusive.  <b>Durée : 24 mois</b>	Peace Building Funds (PBF) = USD 1,500,000	Le projet vise à réduire les violences et promouvoir les modes pacifiques de gestion de conflits dans les communes ciblées, notamment par le renforcement de l'inclusion des jeunes, en particulier des jeunes filles, aux instances décisionnelles	Un effectif de 1240 jeunes de 15-24 ans sur 1500 (630 à Tillabéri, 360 à Tahoua, 250 à Zinder) ont reçu une formation sur la culture de la paix, la gestion et prévention des Conflits, et le genre et droits humains et la violence basée sur le genre (VBG). Les jeunes ainsi formés seront impliqués dans les processus de résolution des conflits au niveau de leur communauté
<i>Rome-based Agencies Programme to strengthen the resilience of livelihoods in protracted crisis</i>  <b>Durée: 63 mois</b>	Canada  4 397 663 USD	Le projet vise à améliorer la sécurité alimentaire et la résilience des populations, en particulier des femmes et jeunes	Le projet a renforcé les commissions foncières de base dans la région de Zinder, et la mise en place de comités de gestion mixtes des ressources naturelles. Le Projet viendra en complément des actions déjà entreprises. Les leçons apprises de l'appui du projet RBA seront utiles pour une mise en œuvre efficiente du projet PBF.
<i>Regional Pastoralism Support Project (PRAPS) Phase 2</i>  Durée	Banque Mondiale 60 Millions USD (Niger)  Démarrage 2021	Soutien aux agriculteurs et aux éleveurs en renforçant la résilience des moyens de subsistance et la cohésion sociale ; fournir des services d'infrastructure de base; services de vulgarisation et intrants ; services de communication et de médiation; et renforcement de la gestion des ressources naturelles et la prévention des crises alimentaires	Le PRAPS phase II vise à renforcer l'inclusion économique et sociale des femmes et des jeunes issus du milieu pastoral, en particulier à travers les Composante 2: gestion et gouvernance durables des paysages; et Composante 4: amélioration de l'inclusion sociale et économique des femmes et des jeunes. Le PRAPS phase II agit à Zinder. Ce projet tirera les leçons du PRAPS I , et établira des synergies avec le PRAPS II en particulier sur la gestion des conflits liés à la gestion des ressources naturelles

## II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

- a) Une brève **description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet** - Décrivez l'objectif primordial du projet, la stratégie de mise en œuvre et la manière dont il traite les causes ou les facteurs de conflit décrits dans la section I (doit être sensible au genre et à l'âge).

Les projets précédents de la FAO et d'autres partenaires (comme le PRAPS I de la Banque Mondiale) sur les conflits liés à la gestion des ressources naturelles au Niger ont laissé certaines leçons apprises :

- La nécessité de renforcer l'inclusion sociale, et en particulier des personnes les plus vulnérables et des jeunes, dans les initiatives de gouvernance des ressources naturelles, des actifs productifs ou des infrastructures;
- La nécessité de consolider et de renforcer les institutions au niveau décentralisé;
- L'importance d'améliorer l'accès aux connaissances et aux informations pertinentes adaptées à la population ciblée, et la communication, en particulier des femmes et des jeunes;
- Le besoin que les populations pastorales et agricoles, et plus particulièrement les jeunes et les femmes, puissent exprimer leur préoccupations et besoins et prendre une part plus active aux décisions qui les concernent. Pour cela entre autres, les Clubs Dimitra ont montré leur rôle comme outil de dialogue et de cohésion sociale;
- La nécessité de trouver un consensus autour de la question d'accès et de gestion équitable des ressources naturelles; résoudre, et non d'aggraver, la concurrence pour les ressources, c'est-à-dire de promouvoir une utilisation raisonnée et partagée des terres qui englobe les différents types d'utilisation des terres, y compris l'utilisation pastorale des terres, en prêtant attention au risque d'exclusion des terres et de l'accès à l'eau;
- La nécessité de soutenir des mécanismes paritaires de prévention et de gestion des conflits entre différents acteurs (agriculteurs, éleveurs-pasteurs). Cet effort tirera parti d'une vaste expérience de la FAO dans le domaine de la prévention et gestion des conflits sur les droits fonciers pastoraux et l'accès aux ressources naturelles, à l'exemple des cadres de concertation d'approches de mise en œuvre et d'outils d'investissement sensibles aux conflits au niveau local;
- La connaissance des effets du Changement Climatique doit être vulgarisée, pour planifier un développement rural adapté et durable;
- La nécessité de promouvoir l'autonomisation économique des femmes en vue de renforcer son rôle au niveau du ménage et dans la communauté;
- Une plus grande participation des femmes et des jeunes dans les communautés agropastorales dans la prise de décision au niveau communautaire, et l'appui à des AGR durables, améliore aussi la résilience communautaire.

Le projet se propose de renforcer les capacités des mécanismes locaux de prévention et de gestion pacifique des conflits liés à l'accès et à la gestion des ressources naturelles à travers une forte mobilisation et implication des femmes et des jeunes. Il contribuera à l'inclusion et

à la participation des jeunes dans les différentes instances de prise de décision, gage d'une cohésion sociale.

La stratégie de mise en œuvre sera basée sur une approche participative et inclusive de toutes les parties prenantes en particulier les femmes et les jeunes. La responsabilisation des bénéficiaires, des acteurs communautaires ainsi que des responsables communaux et départementaux sera la ligne directrice de la mise en œuvre de ce projet. C'est la stratégie essentielle et indispensable pour assurer la réussite des activités à mettre en œuvre, leur appropriation par les bénéficiaires et la durabilité de leur impact. Pour cela, le projet s'attèlera à créer les conditions de renforcement des capacités institutionnelles, collectives et individuelles de tous les acteurs de mise en œuvre. Au cas par cas, il sera défini de manière claire et inclusive, la démarche de mise en œuvre de chaque activité de manière à définir très clairement les rôles et les responsabilités de chaque partie prenante. Une attention particulière sera accordée aux besoins spécifiques de renforcement des capacités des femmes et des jeunes, afin de mieux prendre en compte leurs préoccupations dans les dispositifs/structures de prévention et de gestion des conflits.

**La phase préliminaire du projet** aura pour objet de faciliter une meilleure compréhension des dynamiques du contexte entre les différents acteurs impliqués dans le cadre du projet, afin de veiller à une prise en compte de l'approche de la sensibilité aux conflits et de la promotion du genre dans toutes les interventions. Cette analyse permettra de renforcer la stratégie de mise en œuvre du projet et facilitera la mise en place d'un système de suivi du contexte articulé à l'opérationnalisation de la démarche de programmation et de gestion adaptative de l'intervention.

**La participation et l'appropriation locales** : cette dimension se traduira par la valorisation des bonnes pratiques locales et endogènes dans le domaine de la prévention et la gestion pacifique des conflits en général et particulièrement ceux liés à l'accès et à la gestion des ressources naturelles. Cela se fera à travers l'implication active des populations locales, des leaders d'opinion, des autorités municipales, coutumières et religieuses, des organisations de femmes et de jeunes et des membres des commissions foncières. Les approches transformatrices de genre comme les Clubs Dimitra peuvent être utilisées comme points d'entrée endogènes et participatifs pour faciliter un engagement significatif de la communauté et assurer le leadership féminin et l'inclusion des plus marginalisés dans tout le processus de mise en œuvre de l'initiative. La mise en œuvre du projet se fera en collaboration avec les services techniques décentralisés et surtout avec les ONG nationales et internationales et les organisations rurales. La participation locale à la planification opérationnelle des activités et des investissements devant être réalisés est essentielle pour restaurer la confiance des communautés à l'égard de l'administration locale. La participation des collectivités territoriales est essentielle pour poser les bases de la pérennisation des dynamiques qui seront impulsées dans le domaine de la prévention et de la gestion pacifique des conflits.

L'alignement du projet sur les objectifs des politiques nationales en matière d'accès et de gestion des ressources naturelles reflète le souci de ce dernier à mettre en place les bases nécessaires qui répondent au principe d'appropriation nationale.

**La prise en compte du genre et l'inclusivité** : la prise en compte des besoins différenciés des hommes et des femmes dans les initiatives appuyées par le projet sera assurée aux différentes étapes du projet. Cette inclusion consiste à ne laisser personne pour compte, y compris les jeunes et les groupes les plus vulnérables ou les personnes placées dans des situations de vulnérabilité en termes d'accès aux ressources naturelles. Une attention particulière sera accordée à la relation entre les jeunes et les moins jeunes d'une part et, d'autre part entre les jeunes et les dirigeants locaux dans le souci de réduire les pesanteurs intergénérationnelles, et de faciliter la communication et les relations entre ces différents groupes. Les femmes seront intégrées dans les activités du projet au même titre que les hommes et bénéficieront des mêmes avantages prévus par le projet.

**La complémentarité et synergie** : l'accent sera mis sur la recherche de complémentarité et de synergie dans les actions avec les autres projets comme l'indique le tableau ci-dessus et avec les agences du SNU présentes dans la région. Les bonnes pratiques issues des projets antérieurs seront mises à l'échelle et des synergies seront recherchées afin de maximiser l'impact de différents projets dans la zone en cohérence avec la mise en œuvre du plan d'action du Schéma d'Aménagement Foncier de Zinder (SAF-Zinder). Un cadre de coordination voire de concertation sera mis en place à cet effet.

- b) Fournissez une « **théorie du changement** » au niveau du projet - expliquez les hypothèses sur les raisons pour lesquelles vous vous attendez à ce que les interventions du projet conduisent à des changements dans les facteurs de conflit identifiés dans l'analyse du conflit. Quelles sont les hypothèses sur lesquelles la théorie est basée ? Notez qu'il ne s'agit pas d'un résumé des résultats de votre projet.

*(Remarque : le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et diverses, c'est-à-dire que la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue, les possibilités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Le choix de l'approche qui doit dépendre de facteurs spécifiques au contexte. Quelles hypothèses de base sur la manière dont le changement se produira ont motivé votre choix d'approche de programmation ?).*

**Si** des cadres et structures communautaires formels, informels, inclusifs et sensibles au genre sont créés et renforcés, **si** les femmes et les jeunes (hommes et femmes) se sont dotés de compétences et jouent efficacement leurs rôles dans les instances de prise de décision en matière d'accès et de gestion des ressources naturelles et ont accès aux opportunités économiques résilientes, **si** les communautés locales, particulièrement les leaders d'opinion communautaires jouent efficacement leur rôle dans la prévention, la médiation et la gestion des conflits, **alors** les conflits liés à l'accès et à la gestion des ressources naturelles seront réduits dans les villages et communes ciblés et partant dans le département voire toute la région, **parce que** les différents groupes sociaux ethniques qui composent la communauté

deviendront des vecteurs de la paix et de véritables acteurs et actrices de promotion de la cohésion sociale.

Les **hypothèses** suivantes doivent être confirmées pour que la théorie du changement se concrétise :

- Les communautés, et en particulier les jeunes (femmes et hommes) s'engagent dans les mécanismes de consolidation de la paix au niveau communautaire pour prévenir et répondre aux conflits intercommunautaires effectivement ;
- L'identification et l'utilisation des leviers d'amélioration de l'inclusivité et de l'efficacité des dispositifs/mécanismes de prévention et de gestion des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles ;
- Les acteurs institutionnels, les OSC, les agriculteurs et éleveurs et les pêcheurs disposent suffisamment des connaissances et de capacités techniques pour garantir la participation de toutes et de tous et assurer une gestion inclusive et durable des ressources naturelles ;
- La situation sécuritaire demeure stable et permet de maintenir le dialogue entre différentes communautés et/ou ou groupes socio-professionnels.

d) **Fournir une description narrative des principales composantes du projet** (résultats et produits), en veillant à accorder suffisamment d'attention au genre, à l'âge et aux autres différences clés qui devraient influencer l'approche du projet. En décrivant les éléments du projet, assurez-vous d'indiquer les considérations importantes liées à la séquence des activités.

## **1. Objectif du projet**

L'objectif du projet est de renforcer les capacités des mécanismes locaux et la résilience des jeunes et des femmes pour la prévention et la gestion des conflits liés à l'accès et à la gestion des ressources naturelles.

Il a pour but de créer et renforcer de manière inclusive les capacités des mécanismes locaux de prévention et de gestion des conflits liés à l'accès et à la gestion des ressources naturelles afin de réduire les conflits de manière générale et plus particulièrement autour des activités de production et la création d'opportunités économiques pour les femmes et les jeunes liées à l'accès et à la gestion des ressources naturelles. Cette approche garantit que les mesures visant à améliorer l'accès des femmes et des jeunes ruraux aux ressources productives et le renforcement de compétences sont complétées par des interventions destinées à renforcer leur autorité, leur confiance en soi et leur participation aux prises de décision, afin de créer un environnement favorable au niveau communautaire.

Pour atteindre cet objectif, le projet devra atteindre les résultats et réaliser les activités spécifiques suivants :

## **2 : Résultats et produits**

Les deux résultats du projet sont :

**Résultat 1** : Les conflits liés à l'accès et à la gestion des ressources naturelles dans les 6 communes d'intervention dans la région de Zinder sont réduits

Les produits qui permettent d'obtenir ce résultat sont les suivants :

**Produit 1.1** : Les mécanismes communautaires de prévention et de gestion pacifique des conflits sont créés et opérationnels

**Activité 1.1.1** : Réalisation d'une étude de base approfondie sur la problématique des conflits liés à l'accès et la gestion des ressources naturelles au niveau de la région de Zinder et particulièrement dans les communes d'intervention du projet.

*L'étude analysera les conflits liés à l'accès et la gestion des ressources naturelles, incluant une analyse sur la participation aux conflits et les impacts subis par genre et âge, et déterminera la situation de référence notamment en termes d'ampleur et des déterminants des conflits dans les communes d'intervention, les acteurs et établira la ligne de base des indicateurs directement liés aux conflits.*

**Activité 1.1.2** : Création, accompagnement et équipement des Clubs Dimitra pour la dynamisation de l'espace social.

*Les Clubs Dimitra (CD) sont un outil de renforcement de compétences, de dialogue, de réflexion et de développement inclusif qui passe par la participation des femmes, des hommes, des jeunes, sur tout sujet lié à la vie communautaire, y compris l'utilisation des ressources locales. L'approche est également utilisée comme point d'entrée au niveau local afin de faciliter la coordination locale des activités des partenaires. Les CD permettent la participation des femmes et des jeunes à la prise de décision et à la gouvernance locale, à leur propre développement et de faire entendre leur voix, au sein de leur groupe et aussi dans les assemblées villageoises. Ce sont des espaces efficaces comme incubateurs de la promotion de l'entreprenariat rural pour l'autonomisation des femmes et des jeunes notamment. En interaction avec les radios communautaires de proximité, les clubs peuvent assurer l'internalisation des messages sur la prévention et la gestion des conflits ruraux liés à l'accès et à l'utilisation des ressources naturelles.*

**Activité 1.1.3** : Mise en place de six (6) plateformes multi-acteurs communales de prévention et de gestion des conflits et renforcement des capacités des membres sur la médiation, la prévention, la gestion des conflits, et la culture de la paix

*La plateforme multi acteurs communale de prévention et de gestion non violente des conflits est une structure communautaire consultative sur tout conflit ayant trait à l'accès et la gestion des ressources naturelles rurales renouvelables. Elle regroupe les leaders d'opinions et les personnes influentes au niveau communale. Dans ces plateformes un quota sera assuré pour la participation des femmes et des jeunes, hommes et femmes.*

**Activité 1.1.4 :** Renforcement des capacités des chefs de canton, tribus et groupements et les cadres des commissions foncières sur les textes juridiques et réglementaires en matière de gestion des ressources naturelles

*Les chefs traditionnels sont les principaux acteurs et gestionnaires du foncier rural, par conséquent il importe de les outiller sur les textes réglementaires dans l'optique que le renforcement de leurs connaissances permettra de contribuer à rendre une justice équitable dans la résolution des conflits, avec un accent sur l'inclusion des jeunes et femmes.*

**Activité 1.1.5 :** Création et accompagnement d'espaces de dialogue et d'inclusion sociale (Espaces citoyens)

*Un espace citoyen est un lieu de rassemblement et de rencontres pour la jeunesse, où les associations et réseaux de jeunes (et/ou de femmes) peuvent se réunir et où tout(e) jeune citoyen fille ou garçon peut venir échanger et participer à la vie de l'espace. Ils doivent être des lieux calmes, faciles d'accès et « sécurisés » (au sein desquels les jeunes filles et garçons se sentent en sécurité et osent s'exprimer librement). Ils doivent être viabilisés pour donner le minimum de commodités (équipement sanitaire et autres) aux utilisateurs-trices. Il dispose d'un-e animateur-trice qui facilite les échanges entre les aînés et les jeunes, organise des sessions de renforcement de capacités, et appuie le groupe des jeunes dans le développement de leurs initiatives communautaires et l'animation de l'espace. C'est avant tout un espace pour les jeunes, reconnu par les autorités comme tel.*

**Activité 1.1.6 :** Production et diffusion des messages sur la prévention et la gestion des conflits ruraux liés à l'accès et à l'utilisation des ressources naturelles en lien avec les thématiques de la consolidation : Citoyenneté, gestion non violente des conflits, mise en œuvre des résolutions 1325 et 2250

**Produit 1.2 :** Les services des structures communautaires de prévention et gestion des conflits sont accessibles

**Activité 1.2.1 :** Installation, équipement et formation de 90 commissions foncières de base (COFOB) inclusives et sensibles au genre dans les 90 villages d'intervention du projet

**Activité 1.2.2 :** Formation (recyclage) des membres de 3 commissions foncières départementales et 6 commissions communales sur les textes régissant la gestion du foncier rural et la prévention des conflits ruraux

**Activité 1.2.3 :** Appui au renforcement des capacités des services techniques départementaux et communaux du MAG/MEL et du Ministère de l'Environnement sur les techniques de prévention et de gestion pacifique des conflits liés à l'accès et à l'utilisation des ressources naturelles

**Activité 1.2.4 :** Mise en place et opérationnalisation de 3 cadres départementaux et 6 communaux de concertation

**Activité 1.2.5 :** Appui à la révision de 6 Plans de Développement Communaux (niveau communal) pour prendre en compte des questions liées au changement climatique, aux ressources naturelles et au genre et à la gestion des conflits

**Activité 1.2.6 :** Appui à l'organisation et la tenue de 12 réunions communales (2 par commune) relatives au processus d'ouverture et fermeture des champs des cultures pluviales

**Activité 1.2.7 :** Renforcement des capacités des jeunes (femmes et hommes) pour participer aux mécanismes communautaires de gouvernance inclusif

**Activité 1.2.8 :** Réalisation des supports de visibilité sur l'expérience du projet (un film de capitalisation, 2 articles.)

**Résultat 2 : L'autonomisation des jeunes et des femmes vulnérables est améliorée à travers l'appui à des moyens d'existence diversifiés et durables**

Les produits qui permettent d'obtenir ce résultat sont les suivants :

**Produit 2.1 :** Les capacités entrepreneuriales des femmes et des jeunes (hommes et femmes) sont renforcées

**Activités 2.1.1 :** Renforcement de capacités des femmes et jeunes producteurs sur les techniques de compostage, maraichage, techniques d'embouche et production avicole et piscicole

**Activités 2.1.2 :** Appui à la promotion des AGR et d'emplois ruraux verts (kits caprins, Kits volailles) aux femmes et hommes ayant initié des pratiques pertinentes (bonnes pratiques) de prévention et de gestion de conflits

**Activité 2.1.3 :** Renforcement des capacités des jeunes (femmes et hommes) sur les techniques de recyclage des déchets plastiques, identification et promotion des emplois verts ruraux

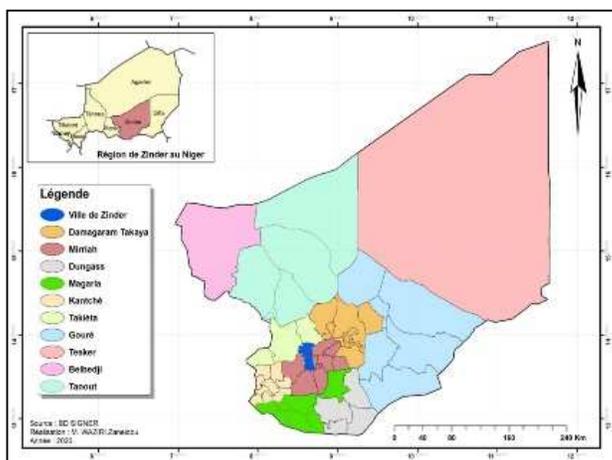
**Activité 2.1.4 :** Appui à l'opérationnalisation de 90 micro-entreprises au bénéfice des jeunes (femmes et hommes) dans les 6 communes d'intervention du projet

### Activités Préparatoires et de suivi évaluation :

- Organisation d'une mission d'information des autorités administratives, coutumières et municipales et des services techniques régionaux, départementaux et communaux et de précision des sites d'intervention du projet ;
- Organisation d'un atelier de lancement et de planification participative et opérationnelle ;
- Organisation de quatre (4) missions conjointes de suivi des activités par le comité technique chargé de la mise en œuvre du projet ;
- Organisation de 2 missions conjointes (1 mission par an) de suivi et évaluation a mis parcours des activités du projet par les experts en charge de suivi évaluation de la FAO, UNFPA et PBF ;
- Organisation de 2 missions conjointes (1 mission par an) de supervision des activités par les membres du comité de pilotage, les autorités administratives, coutumières et municipales ;
- Organisation de 4 missions conjointes (2 missions par an) de suivi et supervision des activités par les membres du comité régional, les autorités administratives et coutumières régionales ;
- Etablissement de baseline et de endline des indicateurs ;
- Evaluation finale du projet.

**Utilisez l'annexe C pour lister tous les résultats, produits et indicateurs.**

- e) **Ciblage du projet** – fournir une justification pour les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre attendu et le type de parties prenantes / bénéficiaires (doit être ventilé par sexe et âge). Indiquez si les parties prenantes ont été consultées lors de la conception de cette proposition. Ne répétez pas tous les extraits et activités du cadre de résultats.



Le projet interviendra dans 3 départements du nord de la région de Zinder à savoir les départements de Tanout, Belbédji et Takiéta. Plus précisément, il interviendra dans les communes de **Gangara, Ollélewa, Tanout, Tenhiya, Tarka et Dakoussa**. Ces communes confrontées à de nombreuses problématiques touchant les questions de l'accès et la gestion des ressources naturelles ont été identifiées à la suite des consultations avec les

autorités administratives et municipales, les organisations de la société civile et les services techniques déconcentrés en charge de la prévention et la gestion pacifique des conflits ruraux. Elles sont sujettes à une démographie galopante et surtout à des conflits fonciers récurrents auxquels s'ajoutent des nouveaux défis sécuritaires liés aux incursions des groupes criminels et terroristes provoquant des mouvements des populations vers des zones plus sûres.

Au niveau de chacune des 6 communes, un minimum de 15 villages seront identifiés sur la base des critères définis et validés par toutes les parties prenantes d'où un total de 90 villages bénéficiaires directs.

Pour le ciblage des bénéficiaires, les agences ont convenu de structurer les communautés sur la base du volontariat et du degré de vulnérabilité. Des critères d'identification des bénéficiaires des différentes activités seront définis par les communautés à travers les réunions périodiques des membres des Clubs Dimitra. Toutefois le critère de vulnérabilité sera l'un des critères clés pour l'identification des bénéficiaires. La première activité sur le terrain après l'étude de référence sera l'installation des Clubs Dimitra. Dans chacun des 90 villages cibles du projet 5 Clubs (1 Club d'hommes adultes, 1 Club de jeunes hommes, 1 Club de femmes adultes, 1 Club de jeunes filles et 1 Club de femmes âgées), seront installés, d'où un total de 450 Clubs dont 270 Clubs de femmes pour les 6 communes. Chaque club comprendra au moins 20 membres d'où un total de 9000 bénéficiaires, directs dont 5 400 femmes.

Le projet mettra en place des Espaces Citoyens dans lesquels les jeunes des Clubs Dimitra et autres rencontreront les aînés. L'objectif principal de l'Espace Citoyen est de créer des opportunités de dialogues entre les aînés (anciens) et les plus jeunes pour des échanges d'expériences et de transfert de compétences en lien avec la consolidation de la paix. Il s'agit également pour les jeunes de faire entendre leurs voix, leurs besoins et préoccupations, afin de faciliter leur prise en compte dans les décisions familiales, communautaires, communales, régionales et nationales, et faciliter la participation des jeunes aux instances de prise de décision.

Le projet se propose également d'installer des commissions foncières de base au niveau des 90 villages d'intervention. Dans la pratique, les chefs de villages et de tribu ne font pas nécessairement partie des Clubs Dimitra, mais les Assemblées Villageoises sollicitées par les clubs se tiennent toujours en leur présence, mais ils sont d'office président des commissions foncières de base. Sur les 9000 bénéficiaires directs membres des Clubs Dimitra, s'ajoutent les 90 chefs de village et tribu d'où un total 9090 bénéficiaires directs. Aussi, 6 plateformes multi acteurs communales de prévention et de gestion pacifique des conflits avec un minimum de 12 membres, dont au moins 1 femme adulte, 2 jeunes (1 jeune femme et 1 jeune homme) chacune soit un total de 72 membres auxquelles s'ajoutent les membres des commissions foncières départementales (45 membres) et communales (entre 11 et 20 membres par communes, c'est-à-dire pour les 6 communes environ 90 membres, dont au moins 18 femmes et 6 jeunes-hommes ou femmes). On estime ainsi à 10 287 bénéficiaires directs que le projet se propose de toucher. Les bénéficiaires indirects sont les populations totales des 3 départements estimées à 772 420 habitants dont 389 014 femmes.

Catégorie de bénéficiaires directs	Femmes		Hommes		Cibles
	Femmes adultes	Jeunes femmes	Hommes Adultes	Jeunes hommes	Total
Clubs Dimitra	2700	2700	1800	1800	9000
Chefs de villages			90		
Commissions foncières de base (90 COFOB)	270		810		1080
Commissions foncières départementales (3) et communales (6)	18	1	111	5	135
Plateformes multi acteurs	12	6	48	6	72
<b>Total Général</b>	<b>5592</b>	<b>2704</b>	<b>4695</b>	<b>1820</b>	<b>10287</b>

## 1 Gestion du projet et coordination (4 pages max)

- a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

La FAO sera l'agence lead au regard à son expérience dans le domaine de la prévention et de la gestion des conflits liés à l'accès et à l'utilisation des ressources naturelles et la promotion de l'engagement communautaire sensible au genre. Pour rappel, elle a déjà bénéficié de quatre financements du PBF pour mettre en œuvre des projets dans le domaine de la gestion des conflits en lien avec l'accès et la gestion des ressources naturelles. Se basant sur les expériences antérieures la FAO en tant qu'agence lead veillera au respect des responsabilités individuelles et collectives relatives à l'exécution des activités dans les délais. Un mémorandum d'entente sera signé entre la FAO et l'UNFPA pour la mise en œuvre conjointe de la présente initiative. Des protocoles d'accords seront signés avec les ONG internationales et nationales et les autorités municipales des 6 communes d'intervention.

L'UNFPA a une expérience de travail avec les organisations de la jeunesse et des femmes dans les communautés. Elle a mis en place des espaces citoyens dans le cadre des projets PBF. Les approches de dialogue intergénérationnel et le tutorat expérimentés par l'UNFPA ont eu des résultats très probants. Plusieurs innovations ont été mises en œuvre dans le cadre de la consolidation de la paix par UNFPA. Des partenariats seront établis avec les structures spécialisées dans les formations aux métiers pour les jeunes et les femmes.

Un Comité Technique (CT) composé des représentant-e-s des acteurs étatiques à savoir la HACP, le Code Rurale, les agences d'exécution du projet (FAO, UNFPA), y compris les OSC sera mis en place au niveau central pour suivre trimestriellement l'évolution du projet. Le Comité Technique aura pour tâches principales de : (i) préparer le plan de travail annuel pour

transmission au Secrétariat du PBF (ii) veiller à la bonne coordination du projet entre tous les partenaires ; (iii) assurer le suivi des différentes phases du projet et le bon déroulement de ce dernier ; (iv) consolider les rapports d'étape du projet sur la base des informations fournies par les agences.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
<b>Organisation de convocation :</b> <b>FAO</b>	USD 7 504 953	Peace Building Funds (PBF), Italie, UE, Suède, Canada	Niamey, Maradi, Zinder, Diffa, Tahoua	Nombre total du personnel au Niger = 94 Nombre de personnel dans la zone du projet = 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultant international</li> <li>• Coordonnateur national</li> <li>• Expert en Suivi et Evaluation),</li> <li>• Expert genre</li> <li>• Expert Club Dimitra.</li> </ul>
Partenaires d'exécution :	Ministères Techniques, ONGs nationales et internationales				
<b>Organisation bénéficiaire :</b> <b>UNFPA</b>	USD 20.301.820		Niamey, Zinder, Tahoua, Diffa	Nombre total du personnel au Niger = 102 Nombre de personnel dans la zone du projet = 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Experts techniques</li> <li>• Personnel d'appui</li> <li>• Expert en Suivi et Evaluation.</li> </ul>
Partenaires d'exécution :	Ministères, de la Santé, de la Population, de la promotion de la femme, de la jeunesse, des enseignements secondaires ONGs nationales et internationales				
Partenaires d'exécution :					

- b) **Gestion et coordination du projet** – Indiquez l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles et expliquez quels postes doivent être financés par le projet (à quel pourcentage). Indiquez explicitement comment l'équipe de mise en œuvre du projet garantira une expertise suffisante en matière de genre ou de jeunesse. Expliquez les modalités de coordination et de supervision du projet et assurez le lien avec le Secrétariat du PBF s'il existe. Remplissez la liste de contrôle de la préparation à la mise en œuvre du projet à l'**annexe A** et joignez les mandats clés du personnel.

La gestion du projet sera assurée par une équipe composée du personnel suivant:

- D'un(e) Coordonnateur(trice) national(e) de projet, expert en conflits et construction de la paix sensible au genre (Agence Lead FAO);
- Un point focal FNUAP ;
- Équipe à Zinder (chef d'équipe ; technicien, assistants) ;
- D'un(e) Expert(e) national(e) en Suivi et Evaluation) ;
- D'un(e) Expert(e) national(e) en Genre ;
- D'un(e) Expert(e) national(e) en Club Dimitra;
- D'un(e) Expert(e) Opérations ;

- Personnel d'appui administratif et opérationnel ;
- Chauffeur.

Poste	Prise en charge par le projet
Coordonnateur(trice) national(e) du projet	100 %
Point focal FNUAP	100 %
Chef d'équipe à Zinder	15%
Expert(e) national(e) en Genre	12,5 %
Expert(e) national(e) en Club Dimitra	12,5 %
Expert(e) Opérations	10 %
Expert(e) national(e) en Suivi et Evaluation),	12,5 %
Technicien	15%
Chauffeurs	65 %
Autre personnel d'appui	12 %

- Le/la **coordonnateur-trice national.e** du projet se chargera d'assurer la coordination de l'ensemble des activités (support et programmes), au compte de la FAO, agence lead et de l'UNFPA qui désignera en son sein, un point focal. Il/elle est chargé.e de l'élaboration du plan de travail et du budget annuel, des orientations et du suivi technique de mise en œuvre des activités, du partenariat avec les OSC et structures de mise en œuvre du projet. Le travail du coordonnateur/trice National est de permettre une approche plus intégrée des activités, de donner de la cohérence à l'ensemble des activités conduites sur la base et faciliter l'organisation du travail de chacun au quotidien.  
Il/elle devra également travailler à créer et à entretenir de bonnes relations avec les autorités locales afin de consolider les acquis au niveau des régions concernées. Le coordonnateur/trice national répond pour tout ce qui concerne le projet, en collaboration avec le point focal à l'UNFPA. Elle/il sera également le responsable des rapports périodiques (trimestriel, semestriel, annuel et final).
- Le **point focal** du projet au niveau de l'UNFPA jouera le rôle de coordonnateur au compte de l'UNFPA et travaillera en étroite collaboration avec le Coordonnateur national et le suivi évaluation ainsi qu'avec l'équipe UNFPA de Zinder et les partenaires d'exécution.
- Le/la **chargé (e) de suivi évaluation**, sera chargé(e) d'appuyer le coordonnateur du projet à la planification, au suivi-évaluation du projet. Il/elle établira un plan de suivi des activités, effectuera (seul et/ou avec ses collègues de l'UNFPA et PBF), des missions de suivi sur le terrain en fonction des besoins identifiés et fera des revues/analyses des rapports de suivi, identifiera les incohérences et lacunes, et proposera des actions correctives. Il/elle doit en outre veiller à ce que les processus de suivi et d'évaluation respectent le chronogramme prévu et aide à résoudre tout goulot d'étranglement pouvant entraîner des retards dans le chronogramme des activités. Il/elle appuiera les partenaires techniques et opérationnels du projet pour le rapportage.

Il/elle veillera à ce que les évaluations répondent aux exigences de suivi des performances convenues avec le donateur et que tous les produits livrables (rapport initial, projet de rapport final et rapport final) satisfassent aux normes de la FAO et UNFPA, ainsi qu'aux exigences du donateur.

Le projet bénéficiera de la mutualisation des ressources internes de la FAO et de UNFPA. A ce titre, le projet bénéficiera de l'assistance administrative et de l'appui technique des différents experts basés au niveau des deux agences récipiendaires.

- c) **Gestion des risques** – Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.

Risque spécifique au projet	Niveau de risque (faible, moyen, élevé)	Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)
Manque d'engagement des autorités administratives, coutumières et municipales, les communautés bénéficiaires et les services technique nationaux	Moyen	Mission d'information, sensibilisation et mobilisation de toutes les parties prenantes dès le démarrage du projet
Résistance au changement eu égard à l'implication des jeunes dans la mise en œuvre du projet	Moyen	Orientation culturelle, consultation de la communauté et des jeunes.
L'inaccessibilité des zones déclarées rouge pour cause d'insécurité par le Gouvernement et/ou l'UNDSS	Élevé	Transfert des risques par la forte implication des OSC locales et les services techniques déconcentrés
La pandémie du COVID19 et ses effets socio-économiques sur les populations, particulièrement les femmes et les jeunes	Élevé	Intégration des mesures barrières dans la mise en œuvre du projet ;
Tensions politiques	Moyen	Un dialogue permanent et continu entre les agences récipiendaires et les autorités locales. Le recrutement des ONG locales pour la mise en œuvre des activités terrain. Rapporter toutes informations y référant au PBF pour prise de décision appropriée.

- d) **Suivi / évaluation** – Décrivez l'approche de S&E du projet, y compris l'expertise en S&E de l'équipe de projet et les principaux moyens et calendrier de collecte des données. Inclure : une ventilation du budget pour les activités de suivi et d'évaluation,

y compris la collecte de données de base et de fin de ligne et une évaluation indépendante, et un calendrier approximatif de S&E. Les bénéficiaires de fonds sont tenus de réserver au moins 5 à 7% du budget du projet pour les activités de S&E, y compris des fonds suffisants pour une évaluation indépendante de qualité.

Un plan de suivi évaluation conjoint sera élaboré et mis en œuvre avec l'appui du spécialiste S&E du PBF. A titre indicatif, le suivi et l'évaluation du projet seront assurés au moyen de quatre (4) grandes activités :

- Une enquête conjointe de base qui sera réalisée dans les 6 communes d'intervention pour établir les situations de référence des indicateurs ;
- Une enquête finale pour en mesurer le progrès des indicateurs sur les bénéficiaires.
- Une évaluation finale externe. Elle combinera une approche à la fois qualitative et quantitative en se servant de guides d'entretien individuel, de focus group et de fiches d'enquête auprès des ménages.

Un cadre conjoint de suivi-évaluation sera mis en place et exécuté conformément au plan de travail et le cadre des résultats du projet. Le suivi de l'évolution se concentrera plus sur les indicateurs de changement (outcome) au niveau communautaire.

Les unités suivi-évaluation des deux agences travailleront en synergie et pour renseigner régulièrement les indicateurs de performance du projet en s'appuyant sur les partenaires de mise œuvre et les outils de collecte qui seront développés.

A cette fin, des missions régulières de suivi seront effectuées par l'équipe conjointe sur le terrain. Les partenaires de terrain feront un suivi quotidien rapproché des activités des bénéficiaires et élaboreront des rapports de suivi pour les agences récipiendaires des fonds. L'équipe de S&E du projet aura les appuis techniques des experts du Secrétariat PBF, de la FAO et de UNFPA.

Les protocoles d'accord avec les partenaires de mise en œuvre du projet seront élaborés par la FAO d'une part et d'autre par UNFPA dans les deux premières semaines du projet de manière qu'ils soient signés avant la mise à disposition des intrants et des équipements. Il sera fait un suivi de la mise en œuvre suivant des plans de travail annuels détaillés dont le premier sera établi au cours de l'atelier de lancement du projet. Les informations générées par le suivi des activités en cours seront consolidées pendant les missions d'appui effectuées par des unités techniques de la FAO et de UNFPA. Ces missions seront consacrées au suivi interne et à l'appui technique aux initiatives en cours. Elles permettront d'apporter, le cas échéant, les corrections nécessaires. Ces missions seront effectuées en concertation avec le Comité de pilotage et les autorités nationales.

Répartition des taches par agence dans le cadre de suivi évaluation

Activités	Agences responsables	
Mission d'information des autorités administratives, coutumières et municipales et des services techniques régionaux, départementaux et communaux et de précision des sites d'intervention du projet	FAO	
Atelier de lancement et de planification participative et opérationnelle		UNFPA
Organisation de quatre (4) missions conjointes de suivi des activités par le comité technique chargé de la mise en œuvre du projet	FAO = 2 missions	UNFPA = 2 missions
Organisation de 2 missions conjointes (1 mission par an) de suivi et évaluation a mis parcours des activités du projet par les experts en charge de suivi évaluation de la FAO, UNFPA et PBF ;	FAO = 1 mission	UNFPA = 1 mission
Organisation de 2 missions conjointes (1 mission par an) de supervision des activités par les membres du comité de pilotage, les autorités administratives, coutumières et municipales ;	FAO = 1 mission	UNFPA = 1 mission
Organisation de 4 missions conjointes (2 missions par an) de suivi et supervision des activités par les membres du comité régional, les autorités administratives et coutumières régionales ;	FAO = 2 missions	UNFPA = 2 missions
Etablissement de baseline et de endline des indicateurs ;	FAO	
Evaluation finale du projet.	FAO	

- e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez brièvement la stratégie de sortie du projet pour garantir que le projet peut être clôturé à la fin de la durée du projet, soit par des mesures de durabilité, des accords avec d'autres donateurs pour le financement de suivi ou la fin des activités qui n'ont pas besoin de soutien supplémentaire. Si le soutien d'autres bailleurs de fonds est attendu, expliquez ce que le projet fera concrètement et de manière proactive pour essayer d'assurer cet appui dès le départ. Envisagez d'éventuels partenariats avec d'autres donateurs ou institutions financières internationales.

En vue de garantir l'appropriation du projet au niveau communautaire, le plan de communication conjoint et sensible au genre est conçu et mise en œuvre afin de susciter l'adhésion, l'appropriation et la capitalisation des résultats. Dans ce cadre, le projet travaillera avec les structures locales déjà actives dans les zones d'intervention. Il s'agira de rendre ces structures opérationnelles et dynamiques en vue d'accompagner la mise en œuvre des activités, en développant un processus de transfert de compétences aux acteurs régionaux et locaux. Cette option conduira à privilégier une approche basée essentiellement sur l'accompagnement technique, la formation et la mise en œuvre par les acteurs et organisations communautaires de base. De cette manière, le projet compte s'assurer que les jalons de la pérennité des activités du projet sont posés et que les liens ainsi consolidés contribueront à la durabilité des activités initiées. C'est en faisant participer les collectivités locales, les autres acteurs institutionnels et ceux de la société civile que le projet compte renforcer le processus d'appropriation. Cet ancrage local constitue la carte maîtresse permettant d'assurer la durabilité des interventions du projet. L'inclusion des partenaires particulièrement les autorités locales à travers tout le

processus, de la planification à l'évaluation du projet sera une occasion de renforcer le processus d'appropriation et une source d'enrichissement mutuel pour tous les intervenants au projet. Au-delà de leur inclusion dans la mise en œuvre de toutes les activités du projet, certaines activités sont directement adressées au bénéfice des autorités locales dans le but d'assurer l'appropriation et la durabilité des actions. Parmi ces activités nous pouvons citer :- la mise en places des plateformes multi acteurs communales de prévention et de gestion des conflits, - le renforcement des capacités des Chefs de canton, tribus et groupements sur les textes juridiques et règlementaires en matière de gestion des ressources naturelles, - la mise en place des cadres départementaux et communaux de concertation entre acteurs, - l'appui à l'organisation et la tenue des réunions communales d'ouverture et de fermeture des champs... Ce projet contribuera également à une analyse sur les conflits communautaires liés aux ressources naturelles et minières et au développement d'un programme conjoint avec les autres agences des Nations Unies pour la mise en œuvre des bonnes pratiques qui en seront issues. La capitalisation des bonnes pratiques relatives aux différents mécanismes locaux de prévention et gestion des conflits et l'élaboration d'un programme conjoint UNPBF pour renforcer la collaboration à travers la création des synergies découlant du mandat, de l'avantage comparatif et de la force institutionnelle de chacune des agences figurera parmi les résultats du projet.

### **Communication et visibilité**

Un plan de communication conjoint du Projet sera élaboré dès la signature du projet et mis en œuvre en relation avec le Secrétariat du PBF avec un focus sur l'information, la communication sur les résultats et la visibilité des acteurs dont le Fonds du SG/ONU pour la consolidation de la Paix – UNPBF. Un lancement sera fait et permettra aux différents acteurs locaux, institutionnels de comprendre la finalité du projet, les partenaires techniques et financiers et le mode opératoire.

Sur la bases des stratégies de communication existantes à la FAO, UNFPA, un plan conjoint de communication sur le projet sera élaboré avec l'appui du PBF pour assurer la visibilité des résultats du projet. Les activités de visibilité se concentreront sur l'impact et les résultats du projet en utilisant différents moyens de communication tels que des communiqués de presse, des reportages photo et de courtes vidéos, de témoignages des acteurs. En outre, le logo du PBF sera apposé sur les sites du projet, le matériel et les événements organisés dans le cadre du projet. Les histoires humaines d'impact sur les bénéficiaires feront partie des efforts de visibilité du projet. Le Secrétariat du PBF au Niger sera invité à assister régulièrement à des réunions d'information sur un large éventail de sujets et aura l'occasion de visiter les sites du projet pendant la période de mise en œuvre. Tous les supports de communication y associés reconnaîtront que le projet est mis en œuvre avec le financement du PBF.

La bonne communication et le bon suivi/évaluation du projet contribueront à susciter l'intérêt d'autres bailleurs qui pourront éventuellement mettre à disposition des financements pour un scaling up du projet.

## **2 Budget du projet**

Fournissez de brèves informations supplémentaires sur les coûts des projets, en mettant en évidence les choix spécifiques qui ont sous-tendu la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les déplacements ou tout autre soutien indirect au projet, afin de démontrer le rapport qualité-prix du projet. Le budget proposé pour tous les projets doit inclure des fonds suffisants pour une évaluation indépendante. Le budget proposé pour les projets impliquant des bénéficiaires directs non onusiens doit inclure des fonds pour un audit indépendant. Remplissez l'annexe sur l'optimisation des ressources du projet.

Veillez noter que dans presque tous les cas, le Fonds pour la consolidation de la paix transfère les fonds des projets en une série de tranches basées sur les performances. L'approche standard du PBF consiste à transférer les fonds du projet en deux tranches pour les bénéficiaires des Nations Unies et en trois tranches pour les bénéficiaires non-ONU, en débloquant les deuxièmes et troisièmes tranches dès que les critères de performance ont été atteints. Tous les projets comprennent les deux critères de performance standard suivants: 1) au moins 75% des fonds de la première tranche ont été engagés et 2) toutes les obligations de rapport de projet ont été respectées. En plus de ces indices de référence standard et en fonction de la cote de risque ou d'autres facteurs spécifiques au contexte, des repères supplémentaires peuvent être indiqués pour le déblocage des deuxièmes et troisièmes tranches.

Veillez préciser ci-dessous tous les facteurs spécifiques au contexte qui peuvent être pertinents pour le déblocage des deuxièmes et troisièmes tranches. Celles-ci peuvent inclure le bon déroulement des élections, l'adoption de lois clés, la mise en place d'unités ou de bureaux de contrepartie clés ou d'autres indicateurs de performance nécessaires avant que la mise en œuvre du projet puisse avancer. Dans votre réponse, veuillez indiquer comment les tranches basées sur la performance affectent les considérations de séquençement des projets.

Remplissez deux tableaux dans **l'annexe D du budget Excel**.

Dans le premier tableau budgétaire Excel de l'annexe D, veuillez inclure le pourcentage d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (GEWE) pour chaque activité. Fournissez également une justification claire pour chaque allocation GEWE (par exemple, la formation comprendra une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques seront déployés pour assurer une représentation égale des femmes, etc.).

Le budget global du projet est de 2 300 000 USD incluant les charges de bureau et de personnel, les coûts opérationnels des actions/activités et les frais de gestion des agences (7%). Les transferts de fonds se feront en 3 tranches : de 30% pour la première tranche, 35% pour la deuxième tranche et 35% pour la troisième tranche.

Les frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs de la FAO concernent les principales rubriques suivantes :

- Frais de carburant pour les services techniques pour les activités de suivi et de formation ;
- Divers frais organisationnels de formations (locations de salles, matériels didactiques, pause-café, déjeuners, frais de participation, etc.), qui s'inscrivent dans la catégorie « training du budget FAO » ;
- Frais de l'évaluation finale de 50 000 USD à réaliser par le Bureau de l'Evaluation de la FAO ;

- Divers autres frais de fonctionnement : réparation véhicules, communication, visibilité, appui technique des divisions techniques de la FAO, Reporting, etc.

Le budget détaillé est annexé au présent document de projet.

### Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question	Oui	Non	Commentaire
<b>Planification</b>			
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et calendrier proposé	X		Etablissement des protocoles d'accord
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission	X		
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier	X		Les communes d'intervention sont connues, il reste les sites communautaires qui seront identifiés sur la base des critères qui seront définis amendés et validés par toutes les parties prenantes.
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.	X		Les autorités administratives, coutumières et municipales ainsi que les communautés ont été consultés et impliqués depuis l'élaboration de la concept note.
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?		X	Une étude de référence a été prévue et qui permettra de fixer les indicateurs de base et les cibles éventuelles.
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.	X	X	Cette action sera réalisée au cours de l'atelier de planification opérationnelle sur le terrain
7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement?	X		
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?	X		
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il?		N/A	

<b>Genre</b>			
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?	X		La FAO et UNFPA dispose chacune d'un expert en genre.
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet?	X		
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?	X		
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ?	X		

**Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)**

Question	Oui	Non	Commentaire
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	x		
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	x		
3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	x		
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et couts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?	x		
5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	x		
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.	x		
7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.		x	
8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.	x		

## **Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording – please do not remove)*

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

### **AA Functions**

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

### **Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations**

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

#### Financial reporting and timeline

Timeline	Event
<b>30 April</b>	Annual reporting – Report <b>Q4 expenses</b> (Jan. to Dec. of previous year)
<b><i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i></b>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

<b>31 July</b>	Voluntary Q2 expenses (January to June)
<b>31 October</b>	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

#### **Ownership of Equipment, Supplies and Other Property**

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

#### **Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent’s website (<http://mptf.undp.org>).

#### **Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording – please do not remove)*

#### **Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:**

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will

be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

**Reporting:**

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
<b>28 February</b>	Annual reporting – Report <b>Q4 expenses</b> (Jan. to Dec. of previous year)
<b>30 April</b>	Report <b>Q1 expenses</b> (January to March)
<b>31 July</b>	Report <b>Q2 expenses</b> (January to June)
<b>31 October</b>	Report <b>Q3 expenses</b> (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

### **Ownership of Equipment, Supplies and Other Property**

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

### **Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

### **Final Project Audit for non-UN recipient organization projects**

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

### **Special Provisions regarding Financing of Terrorism**

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

### **Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:**

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.<sup>13</sup>
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

---

<sup>13</sup> Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

**Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)**

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
<p><b>Résultat 1:</b> Les conflits liés à l'accès à et à la gestion des ressources naturelles dans les 6 communes d'intervention sont réduits</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue) 16.1. Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés ; 16.b. Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>		<p><b>Indicateur 1 a :</b> % de conflits liés à l'accès et à la gestion des ressources naturelles réduite Niveau de référence: à déterminer Cible: à déterminer</p>	Rapports d'enquêtes de base et finale	
		<p><b>Indicateur 1 b :</b> % de bénéficiaires qui considèrent que les mécanismes communautaires de gestion des ressources naturelles sont inclusifs, efficaces et justes  Niveau de référence : à déterminer Cible : + 50%</p>	Rapports d'enquêtes de base et finale	
	<p><b>Produit 1.1 ;</b> Les mécanismes communautaires de prévention et de gestion pacifique des conflits sont créés et opérationnelles</p> <p><b>Liste des activités qui concourent à la réalisation des produits</b></p> <p><b>Activité 1.1.1 :</b> Réalisation d'une étude de base (Baseline) sur la problématique des conflits liés à l'accès et la gestion des ressources naturelles au niveau de la région de Zinder et particulièrement dans les communes d'intervention du projet (FAO).</p> <p><b>Activité 1.1.2 :</b> Création, accompagnement et équipement des Clubs Dimitra (FAO),</p> <p><b>Activité 1.1.3 :</b> Mise en place de 6 plateformes multi acteurs communales de prévention et de gestion des conflits et renforcement des capacités des membres sur la médiation, la prévention et la gestion des conflits, la culture de la paix (FAO);</p>	<p><b>Indicateur 1.1.1 :</b> Réalisation d'une étude Baseline sur la problématique des conflits liés à l'accès et la gestion des ressources naturelles effectuée  Niveau de référence : NO Cible : YES</p>	Étude Baseline sur les conflits liés à l'accès et la gestions des ressources naturelles	
		<p><b>Indicateur 1.1.2 :</b> Nombre de clubs Dimitra créés  Niveau de référence : 0 Cible : 450 clubs</p> <p>Nombre de Clubs de femmes cibles : Nombre de Clubs d'hommes cibles : Nombre de Clubs de jeunes femmes cibles : Nombre de Clubs de jeunes hommes cibles :</p> <p>Nombre de Clubs de femmes créés : Nombre de Clubs d'hommes créés : Nombre de Clubs de jeunes femmes créés : Nombre de Clubs de jeunes hommes créés :</p>	Rapport des partenaires	
		<p><b>Indicateur 1.1.3.a</b> Nombre de plateforme multi-acteurs communales de prévention et de gestion des conflits mise en place  Niveau de référence : 0</p>	Rapport des partenaires	

	<p><b>1.1.4</b> : Renforcement des capacités des chefs de canton, tribus et groupements et les cadres des commissions foncières sur les textes juridiques et réglementaires en matière de gestion des ressources naturelles (UNFPA)</p> <p><b>Activité 1.1.5</b> : Création et accompagnement d'espaces de dialogue et d'inclusion sociale (Espaces citoyens) (UNFPA),</p> <p><b>Activité 1.1.6</b> : Production et diffusion des messages sur la prévention et la gestion des conflits ruraux liés à l'accès et à l'utilisation des ressources naturelles en lien avec les thématiques de la consolidation : Citoyenneté, Gestion non violente des conflits, Mise en œuvre des résolutions 1325 et 2250 (UNFPA);</p>	<p>Cible : 6</p> <p><b>Indicateur 1.1.3.b1</b> : Proportion de jeunes (indiquer âge cible) qui participent aux mécanismes formels de prévention et de gestion des conflits liés à l'accès et à la gestion des RN</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: 30%</p> <p>Jeunes hommes : % de Jeunes hommes cibles : % de Jeunes femmes cibles :  % de Jeunes hommes membres : % de Jeunes femmes membres :</p> <p><b>Indicateur 1.1.3.b2</b> : Proportion de femmes qui participent aux mécanismes formels de prévention et de gestion des conflits liés à l'accès et à la gestion des RN</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 30%</p>	Rapport des partenaires	
		<p><b>Indicateur 1.1.4</b> : Nombre de leaders traditionnels et cadres techniques formé sur les dispositifs de prévention et gestion des conflits</p> <p>Niveau de référence : Cible : 50</p> <p>Nombre de leaders traditionnels cibles : Nombre de cadres techniques cibles :  Nombre de leaders traditionnels formés : Nombre de cadres techniques formés :</p>	Rapport des partenaires	
		<p><b>Indicateur 1.1.5a</b> : Nombre de jeunes (indiquer âge cible) sensibilisé et formé pour une prévention et gestion pacifique et inclusive des conflits</p> <p>Référence :0 Cible : 10800</p>	Rapport des partenaires	

		<p>Nombre de Jeunes hommes cibles : Nombre de Jeunes femmes cibles :</p> <p>Nombre Jeunes hommes membres : Nombre Jeunes femmes membres :</p> <p><b>Indicateur 1.1.5b</b> : Nombre de femmes sensibilisé et formé pour une prévention et gestion pacifique et inclusive des conflits</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 8100</p>		
	<p><b>Produit 1.2</b> : Les services des structures communautaires de prévention et gestion des conflits sont accessibles</p> <p><b>Listes des activités qui concourent au produit</b></p> <p>Activité 1.2.1 : Installation, équipement et formation de 90 commissions foncières de base inclusives et genre sensibles dans les 90 villages d'intervention du projet (FAO);</p> <p>Activité 1.2.2 : Formation (recyclage) des membres de 3 commissions foncières départementales sur les textes régissant la gestion du foncier rural et la prévention des conflits ruraux (FAO) ;</p> <p>Activité 1.2.3 : Appui au renforcement des capacités des services techniques départementaux et communaux sur les techniques de prévention et de gestion pacifique des conflits liés à l'accès et à l'utilisation des ressources naturelles (FAO)</p>	<p><b>Indicateur 1.2.1.a</b> : Nombre de commissions foncières de base installées, équipées et fonctionnelles</p> <p>Niveau de référence : 0 (à confirmer au démarrage Ligne de base) Cible : 90</p>	Rapport des partenaires	
		<p><b>Indicateur 1.2.1.b</b> : Nombre de femmes et de jeunes qui intègre les commissions foncières de base</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 360</p> <p><b>Indicateur 1.2.1.c</b> : % de jeunes (âge cible à préciser) membres des commissions foncières de base</p> <p>Référence : Cible : Résultat :</p> <p><b>Indicateur 1.2.1.d</b> : % de femmes membres des commissions foncières de base</p> <p>Référence : Cible : Résultat :</p>	Rapport des partenaires	

	<p>Activité 1.2.4 : Mise en place et opérationnalisation de 3 cadres départementaux et 6 communaux de concertation (FAO);</p> <p>Activité 1.2.5 : Appui à la révision de 6 Plans de Développement communaux pour prendre en compte des questions liées au changement climatique, aux ressources naturelles et au genre et à la gestion des conflits (FAO = 3 &amp; UNFPA= 3);</p> <p>Activité 1.2.6 : Appui à l'organisation et la tenue de 12 réunions communales relatives au processus d'ouverture et fermeture des champs des cultures pluviales (FAO) ;</p> <p>Activité 1.2.7 : Renforcement des capacités des jeunes (femmes et hommes) pour participer aux mécanismes communautaires de gouvernance inclusif (UNFPA)</p> <p>Activité 1.2.8 : Réalisation des supports de visibilité sur l'expérience du projet (un film de capitalisation, 2 articles.) : FAO &amp; UNFPA</p>	<p><b>Indicateur 1.2.2.a1</b> : % de jeunes membres (âge cible à préciser) commissions foncières formés</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible: X% (1128 jeunes)</p> <p>% de membres de jeunes hommes cibles : % de membres de jeunes femmes cibles :</p> <p>% membres de jeunes hommes formés : % de membres de jeunes femmes formés :</p> <p><b>Indicateur 1.2.2.a2</b> : % de femmes membres commissions foncières formés</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible% (360 femmes)</p>	Rapport des partenaires	
		<p><b>Indicateur 1.2.2.b</b> : Nombre de commissions foncières départementales formées sur les textes régissant la gestion du foncier rural et la prévention des conflits ruraux</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 3</p>	Rapport des partenaires	
		<p><b>Indicateur 1.2.3</b> : % de membres des services techniques départementaux et communaux formés sur les techniques de prévention et de gestion pacifique des conflits liés à l'accès et à l'utilisation des ressources naturelles</p> <p>Niveau de référence : 0% Cible : à déterminer</p> <p>Nombre total de de membres : Nombre de membres cibles : Nombres de membres formés :</p>	Rapport des partenaires	
		<p><b>Indicateur 1.2.4</b> : % de cadres départementaux mis en place et opérationnels</p> <p>Niveau de référence : 0</p>	Rapport des partenaires	

		Cible : 9 dont 3 cadres départementaux et 6 cadres communaux		
		<b>Indicateur 1.2.5</b> : Nombre de plans de développement locaux révisés pour prendre en compte les questions liées au changement climatique, aux ressources naturelles et au genre et à la gestion des conflits  Niveau de référence : 0 Cible : 6	Rapport des partenaires	
		<b>Indicateur 1.2.6</b> : Nombre de réunions communales relatives au processus d'ouverture et fermeture des champs de cultures pluviales organisées grâce à l'appui du projet  Niveau de référence : 0 Cible : 12	Rapport des partenaires	
		<b>Indicateur 1.2.8</b> : Nombre de supports de visibilité produit et diffusé sur l'expérience du projet réalisés  Niveau de référence : 0 Cible : 1 film et 2 articles	Rapport des partenaires	
<p><b>Résultat 2:</b> Les jeunes et les femmes vulnérables ciblés ont accès à des moyens d'existence diversifiés et durables</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant) 5.a. Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne.</p>		<b>Indicateur 2 a</b> : Proportion de jeunes (hommes et femmes) formés qui s'orientent vers des emplois verts ruraux  Niveau de référence: 0 Cible: 45%	Rapports d'enquêtes de base et finale	
		<b>Indicateur 2 b</b> : % de bénéficiaires rapportant une réduction de la compétition/pression sur les ressources naturelles grâce à l'appui du projet  Niveau de référence: à déterminer Cible: à déterminer	Rapports d'enquêtes de base et finale	
	Produit 2.1 : Les capacités entrepreneuriales des femmes et des jeunes (hommes et femmes) sont renforcées	<b>Indicateur 2.1.1</b> : % de jeunes (préciser âge cible) producteurs formés sur les techniques de compostage, maraîchage, techniques d'emboche et production avicoles et piscicoles  Niveau de référence : 0	Rapport des partenaires	
	Liste des activités relevant du produit:			

(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)	<p>Activités 2.1.1 : Renforcement de capacités des jeunes producteurs sur les techniques de compostage, maraichage, techniques d'embouche et production avicoles et piscicole (FAO) ;</p> <p>Activités 2.1.2 : Appui à la promotion des AGR et emplois ruraux (octroi de kits caprins, Kits volaille) aux organisations des jeunes (femmes et jeunes) ayant initiés des pratiques pertinentes (bonnes pratiques) de prévention et de gestion de conflits (FAO) ;</p>	<p>Cible : à déterminer</p> <p><b>Indicateurs 2.1.2.a</b> : % de clubs de jeunes pourvus en kits caprins ou volailles</p> <p>Niveau de référence : 0%</p> <p>Cible : X% (Nombre : 90)</p> <p>Nombre total de clubs de jeunes : Nombre total de clubs de jeunes pourvus en kits caprins ou volailles :</p>	Rapport des partenaires	
		<p><b>Indicateur 2.1.2.b</b> : Nombre d'AGR créées au bénéfice des jeunes (femmes et hommes)</p> <p>Niveau de référence:0</p> <p>Cible: 270</p>	Rapport des partenaires	
	<p>Activité 2.1.3 : Renforcement des capacités des jeunes (femmes et hommes) sur les techniques de recyclage des déchets plastiques, identification et promotion des emplois verts ruraux (UNFPA);</p>	<p><b>Indicateur 2.1.3</b> ; % de jeunes bénéficiaires d'AGR formés sur les métiers techniques retenus :</p> <p>Niveau de référence: 0%</p> <p>Cible: X% (Nombre : 750)</p>	Rapport des partenaires	
	<p>Activité 2.1.4 : Appui à l'opérationnalisation de 90 micro entreprises au bénéfice des jeunes (femmes et hommes) dans les 6 communes d'intervention du projet (UNFPA) ;</p>	<p><b>Indicateur 2.1.4</b> : Nombre de micro entreprise appuyée et opérationnelle</p> <p>Niveau de référence: 0</p> <p>Cible: 90</p>	Rapport des partenaires	